

Conseil communal de Lomme
Séance du jeudi 5 février 2026

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	3
-	Approbation des procès-verbaux des Conseils communaux des 11 et 18 décembre 2025	3
-	Point de situation – suppressions de postes Éducation nationale.....	4
2026/01	Projet Éducatif Global – Attribution des subventions dans le cadre du Programme Annuel d’Actions de Lomme Educ	5
2026/02	Association « Collectif citoyen du Quai des Transitions » – Convention Pluriannuelle d’Objectifs 2026-2029 entre l’association et la Ville – Subvention au titre de l’année 2026.....	6
2026/03	Aide au démarrage pour la coopérative de consommateurs SuperQuinquin sur Deûle	8
2026/04	ZAC Rives de la Haute Deûle – Constitution d’une Obligation réelle environnementale (ORE) sur les îlots de biodiversité des lots 30 et 46 – Autorisation de signature du contrat ORE	10
2026/05	ZAC Rives de la Haute Deûle – Constitution d’une Obligation réelle environnementale (ORE) sur l’îlot de biodiversité du lot 38 – Autorisation de signature du contrat ORE.....	10
2026/06	Prime à l’achat de vélo et accessoires 2026	15
2027/07	Acompte sur les subventions consenties aux associations au titre de l’année 2026	16
2026/08	Subventions au titre de l’année 2026	17
2026/09	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.....	19
2026/10	Rénovation énergétique globale de la Maison des enfants et de son pavillon à Lomme – Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (MEL) – Convention entre la MEL et la Ville	20
2026/11	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre l’association Prev’santé MEL et la Ville.....	23
2026/12	Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire – Remises gracieuses	23
2026/13	Fourniture de carburants pour les services municipaux de la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d’Hellemmes.	24
2026/14	Fourniture de matériels divers et outillages pour les services municipaux de la Ville de Lille et des Communes associées d’Hellemmes et de Lomme ainsi que les CCAS de Lille – Lomme et Hellemmes – Appel d’offres ouvert.....	24
2026/15	Accord-cadre ayant pour objet la fourniture et la pose de mobiliers urbains pour la Ville de Lille et ses communes associées d’Hellemmes et de Lomme – Délibération de lancement.	24

2026/16	Missions de prestations intellectuelles et de maîtrise d'œuvre pour la Ville de Lille, ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme.	24
2026/17	Renouvellement du marché relatif aux jeux, jouets et matériels didactiques pour la ville de Lille, les communes associées de Lomme et Hellemmes, leurs CCAS ainsi que la Caisse des Écoles de Lille.	24

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le jeudi 5 février 2026
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 19 heures.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

M. Roger VICOT, Mme Anne LEDUC, M. Cédric BERLEMONT, M. Romain FYVEY, M. Philippe DUEZ et Mme Karima HARIZI, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis heureux de vous retrouver pour notre dernier Conseil communal de ce mandat. Il sera relativement court au regard du nombre de délibérations.

Je passe la parole à Madame MORELLI pour l'appel.

- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
(par Madame Stéphanie MORELLI)

M. Roger VICOT a donné pouvoir à M. Alain GRILLET
Mme Anne LEDUC a donné pouvoir à M. André BUTSTRAEN
M. Cédric BERLEMONT a donné pouvoir à M. Olivier CAREMELLE
M. Romain FYVEY a donné pouvoir à Mme Stéphanie MORELLI
M. Philippe DUEZ a donné pouvoir à M. Nicolas GROSSE
Mme Karima HARIZI est absente

- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUX DES 11 ET 18 DECEMBRE 2025

M. LE MAIRE.- Je passe au vote pour l'approbation des procès-verbaux des 11 et 18 décembre, s'ils n'appellent pas de remarque.

Qui souhaite voter les procès-verbaux des derniers Conseils ?

(Les procès-verbaux des Conseils communaux des 11 et 18 décembre 2025 sont adoptés à l'unanimité.)

Je vous remercie.

- POINT DE SITUATION – SUPPRESSIONS DE POSTES ÉDUCATION NATIONALE

M. LE MAIRE.- En préambule, ce n'était pas forcément prévu, mais vous savez que la situation est un peu tendue aujourd'hui au niveau de l'Éducation nationale ; d'ailleurs, je dis un mot aussi pour la collègue qui a été agressée il y a maintenant deux jours dans l'établissement, j'espère qu'elle se remettra de ces faits ignominieux.

Je voulais, sans qu'il n'y ait de lien, évoquer la situation de la suppression des postes au niveau national, les 4 000 postes qui ont été retirés par le gouvernement. Je n'ai pas forcément prévu de le faire, mais il y a eu des interpellations hier et aujourd'hui de la part, notamment, des collèges et des lycées de Lomme, notamment le collège Guy Mollet, le collège Jean Zay et un autre lycée, sur la déclinaison des suppressions de postes au niveau académique, puisque l'académie sera encore la plus touchée par la suppression de postes (plus de 400 pour le premier et le second degrés), avec des considérants qui, à l'heure où je vous parle, sont discutés dans les collèges – je pense au collège Guy Mollet qui tient son CA, ainsi qu'au collège Jean Zay :

- Guy Mollet : un retrait de 53 heures, qui pourra potentiellement concerner 3 enseignants ; même si des modalités d'accompagnement avec les services partagés pourront certainement se faire, cela reste des heures supprimées ;
- le collège Jean Zay, avec 28 heures sur le contingent habituel, mais aussi 26 heures sur la classe SEGPA, qui sera « pilonnée » – excusez-moi du terme, mais je n'ai pas mieux ou pas pire – avec 26 heures en moins ;
- 27 heures en moins pour le collège Jean Jaurès – un poste à plein temps, c'est 18 heures, vous pouvez donc voir le nombre de postes assujettis à ces suppressions ;
- l'excellent lycée Jean Prouvé, qui sera également touché, avec 17 heures, soit un poste, en moins.

Ce sont évidemment des conséquences directes sur l'accompagnement des élèves ; c'est vrai pour les collégiens, pour les lycéens ; c'est certainement demain une augmentation du nombre d'élèves par classe, mais aussi des problématiques très particulières pour la classe SEGPA de Jean Zay : elle pourra continuer, mais la structure se fera avec des moyens qui ne seront pas tout à fait au rendez-vous, ce qui laisse présager une dégradation de l'accompagnement des élèves, et même des élèves à besoins particuliers, pour un certain nombre de collèges, les trois de la ville notamment.

En ce qui nous concerne, je l'ai dit aux présidents de groupe il y a cinq minutes, nous n'aurons pas, pour l'instant en tout cas, ni à Lomme ni ailleurs dans le département du Nord, de carte scolaire. Elle a été certainement discutée, elle a certainement été construite, mais il n'y aura pas de dialogue, pour l'instant, entre les élus et les équipes du DASEN et le DASEN lui-même – je l'ai eu assez longtemps au téléphone ce matin –, je pense que nous aurons la carte scolaire et les discussions après le temps démocratique des municipales ; comprenez qui pourra.

Vous connaissez le contexte démographique : la baisse démographique est avérée en France depuis maintenant quelques années. Tout le monde avait espéré le réarmement démographique, et, aujourd'hui, vous le savez, il y a plus de décès que de naissances, donc la population française baisse. Il est inutile de se le cacher, la démographie n'est pas haussière, ni dans nos écoles, ni dans les collèges, ni dans les lycées, mais c'est aussi une belle opportunité pour améliorer l'encadrement de nos élèves et améliorer la prise en charge des élèves, qui le méritent, au regard des résultats scolaires, des résultats liés à la réussite éducative et scolaire de nos enfants, là où, quelquefois, le bât blesse.

Je n'en dirai pas plus, mais le rendez-vous pour nous, parce que nous n'avons pas la compétence directe sur les collèges et les lycées, sera après les municipales, quel que soit le Maire, pour veiller, non pas simplement au fait qu'il n'y ait pas de suppression de classe – on n'a jamais été totalement contre les suppressions de classes, parce qu'il y a des moments où elles peuvent être légitimes –, mais en tout cas, on a toujours une discussion avec les DASEN – cela fait quelques DASEN que je connais, que ce soit WASSENBERG, CHARLOT, BESSOL et aujourd'hui Monsieur COTTET –, la discussion a toujours été une discussion sincère et franche – franche, vous voyez ce que cela veut dire –, dure parfois,

mais dans les équilibres de l'Éducation, mais aussi du Maire de Lomme, au regard des besoins des enfants scolarisés dans nos écoles publiques.

Enfin, un mot, vous l'avez peut-être vu sur les réseaux, j'ai interpellé une nouvelle fois le Président du Conseil départemental et je le referai dans quelques jours, lundi prochain, sur la situation du collège Guy Mollet, mais aussi de Jean Zay, puisque le destin des deux collèges est un peu lié. Pour être très simple et très clair, le Président du Département était venu à notre rencontre au collège il y a maintenant un an, avec une proposition que nous avons validée à deux, un travail d'une étude permettant de voir si le collège pouvait être réhabilité, avec une étude de réhabilitation, avec des travaux, une somme et un calendrier.

Je n'ai rien obtenu depuis ce temps-là, et quand j'ai interpellé le Président du Département il y a maintenant un mois et demi, il m'a renvoyé sur une Commission nouvelle, après les municipales, pour évaluer la carte scolaire départementale des collèges, avec le même discours, évidemment, que certains peuvent faire au niveau national, c'est-à-dire la difficulté de vivre dans des collèges une scolarité pleine et entière, là où, dans quelques collèges, effectivement, il y a un peu moins de monde, ce qui n'est pas tout à fait la situation de Lomme, parce que la particularité est d'avoir un collège rénové qui est à 220 collégiens et un collège qui doit être rénové, qui, lui, est à 330, et quelle que soit la solution de fusion, l'un ou l'autre, en supprimant un collège, cela ne passe ni à Jean Zay ni à Guy Mollet. Il faut quand même le comprendre, dans un contexte, peut-être de baisse démographique, mais aussi où le Département investit beaucoup à Délivrance, vous le savez.

Le sujet n'est pas clos, et je vous invite, là où vous êtes et là où vous serez demain, à être attentifs avec nous sur la situation des collèges publics en général et, évidemment, des deux collèges publics de la ville, du côté de Délivrance et Bourg, avec le soutien pour le collège Jean Jaurès.

2026/01 PROJET ÉDUCATIF GLOBAL – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS DE LOMME EDUC

M. LE MAIRE.- Je vais entrer, si vous voulez bien, dans la première délibération, en donnant la parole à Delphine BLAS sur le Projet Éducatif Global, heureuse transition !

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici d'attribuer une subvention dans le cadre du Programme Annuel d'Actions, qui concerne un projet soutenu et proposé par le collège Jean Zay, justement, qui ne manque pas de projets : celui d'une webradio.

Théoriquement, cette demande d'attribution de subvention aurait dû passer au Conseil communal d'octobre, le collège a bien envoyé son dossier ; il y a eu un problème de routage dans les mails et cela n'a pas été réceptionné à temps. Pour ne pas pénaliser le collège Jean Zay et toute l'équipe qui porte ce projet de webradio, qui participe à la fois aux compétences psychosociales – on pense à l'oralité –, mais également à l'éducation aux médias, nous vous proposons de le passer ce soir.

Il nous sollicite pour participer à une hauteur de 750 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention sur cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2026/01 est adoptée à l'unanimité.)

2026/02 ASSOCIATION « COLLECTIF CITOYEN DU QUAI DES TRANSITIONS » – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2026-2029 ENTRE L'ASSOCIATION ET LA VILLE – SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2026

M. LE MAIRE.- Monsieur LIPOVAC va enchaîner sur quatre délibérations ; la première concerne le Collectif du Quai des Transitions.

M. LIPOVAC.- Merci.

Vous commencez à bien connaître le Collectif du Quai des Transitions maintenant. Cela a d'abord été une première délibération qui est passée en avril 2023 pour une convention d'objectifs sur trois ans aussi, qui se termine cette année. Ce soir, c'est l'occasion de présenter un nouveau programme d'objectifs pour les trois prochaines années.

Pour rappeler quelques éléments de contexte, le Quai des Transitions a été inauguré en mai 2023. On est parti... on pourrait presque dire « de zéro », avec un collectif d'habitants qui s'est structuré au fur et à mesure, qui s'est aussi organisé en gouvernance ouverte, du coup. Au fur et à mesure du temps, on a un bilan sur les trois dernières années qui est plutôt très positif, avec :

- près de 200 ateliers qui ont été organisés en 2025 ;
- aujourd'hui, 150 adhérents au Quai, contre 74 en 2024 et 25 la première année, soit une augmentation très significative ;
- des ateliers réparation, des projets autour de l'alimentation durable, du numérique responsable ;
- un comité de pilotage qu'on organise régulièrement pour la gestion du lieu avec les membres du Collectif, les élus que nous sommes et aussi des techniciens.

Cette nouvelle convention d'objectifs 2026-2029 est structurée autour de cinq grands objectifs, que je ne développe pas forcément ici, on a pu en parler en Commission, dans l'idée d'accompagner le changement de comportements des habitants, de contribuer à la vie associative, de faire du lien avec l'ensemble des acteurs du territoire autour de ces enjeux de transition et de vivre ensemble, de consommer et d'échanger de manière plus durable.

Il vous est demandé :

- d'APPROUVER la convention pluriannuelle ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ;
- et d'ATTRIBUER – c'est un peu le cœur du sujet, j'ai oublié de le dire – une subvention de 20 000 € par an.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Christophe.

J'ai deux demandes d'intervention ; la première de Nicolas GROSSE.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une brève intervention, parce que le renouvellement de la convention du Collectif Quai des Transitions ne nous pose pas de difficulté pour le groupe Faire Respirer Lomme. Le bilan d'activité de la première convention triennale nous montre un certain dynamisme de ses activités. Vous l'avez cité au travers, notamment, de divers ateliers, d'augmentation des participants, d'augmentation des membres actifs, qui, à notre avis, justifient l'augmentation de la subvention qui est demandée de 15 000 à 20 000 €.

Je souhaitais également prendre cette opportunité pour vous dire que la façon dont cela s'est déroulé, les discussions que nous avons eues dans la Commission, également le fait qu'on ait un bilan d'activité précis de cette association, c'est un effort de transparence sur le financement des associations que nous apprécions et nous vous encourageons à continuer dans ce sens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Une prise de parole de Madame Claire ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le Collectif citoyen du Quai des Transitions existe maintenant, vous l'avez dit, depuis plus de trois ans. Bien avant son ouverture, aux côtés des élus Écologistes de l'époque, nous étions tout un collectif à nous battre pour que la gare de Lomme reste ouverte, offrant un service essentiel à bon nombre d'habitants. La SNCF en a évidemment décidé autrement, mais ce bâtiment, la gare, vit toujours et il rassemble, en effet, des citoyens engagés et soucieux de partager leurs compétences, leur enthousiasme et leur énergie pour la transition à Lomme, et il accueille, vous l'avez précisé, bon nombre de Lommois ou de non Lommois qui participent aux activités et rencontres proposées.

Pour nous, ce Tiers Lieu issu de ces combats passés et du travail acharné de nos collègues des mandats précédents est une réussite et nous souhaitons évidemment qu'il perdure.

Et dans le même esprit, je voudrais dire deux mots sur la prochaine délibération, puisqu'on est vraiment dans la même chose, qui va nous proposer de voter une aide au démarrage d'un supermarché coopératif qui propose des produits de qualité locaux, souvent bio et d'un prix abordable ; c'est un supermarché qui appartient et qui est géré par les consommateurs eux-mêmes, et ces consommateurs, qui ont décidé d'être coopérateurs de ce supermarché, sont avant tout acteurs ; ils sont acteurs de leur consommation, de leurs choix.

Le supermarché est, en plus, au croisement de Lomme, et en particulier des quartiers Marais et Mont-à-Camp, de Lille Bois-Blancs, de Lambersart, donc on sait que SuperQuinquin sur Deûle sera un espace vertueux, convivial et exemplaire pour un commerce éthique ; je le dis donc dès maintenant, avant votre intervention tout à l'heure et la présentation de cette délibération.

Nous tenons à saluer, encourager et remercier toutes celles et ceux, pour la plupart bénévoles, qui participent à la création et à l'existence de ces espaces : le Quai des Transitions et ce futur supermarché coopératif, et nous voterons évidemment pour ces deux délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Nous ne disions pas de mal de vous, nous disions simplement que vous veniez de présenter la troisième délibération à la place de Jean-Christophe LIPOVAC... *(Sourires)*

Je vous en remercie, c'est un peu du temps gagné, mais on va quand même la présenter.

Juste un mot, parce que vous avez évoqué la fermeture de la gare, vous vous rappelez peut-être de Fernand BRAUDEL, l'historien, et du temps long ; il y a le temps long et le temps court. Le temps court, c'est la fermeture, mais ce n'est pas forcément une fermeture définitive ; dans le projet d'aménagement des mobilités à l'échelle de la métropole, vous le savez, la gare de Lomme est fléchée pour rouvrir sur l'axe Haubourdin – Saint-André, avec la desserte par Lomme, pour un renouveau à la fois du fret mais aussi et surtout du trafic passager. La discussion continue, Jean-Christophe et un certain nombre de collègues ont vu la SNCF il y a quelques jours pour d'autres raisons, toujours liées aux mobilités.

Je voulais vous le préciser, parce que c'est une occupation temporaire par le Quai des Transitions, considérant que le Quai des Transitions n'est pas forcément le bras armé de la Ville – on s'en félicite –, parce qu'ils ont leur propre autonomie, indépendance – tout à l'heure, Jean-Christophe l'a dit –, et le programme, s'il est discuté, on ne met pas ta signature et encore moins la mienne dessus pour le valider.

On se félicite du projet, vous l'avez dit, parce que c'est un projet peut-être militant, je ne suis pas sûr qu'il ne soit que le vôtre, mais militant au sens large, et un projet citoyen ; la citoyenneté existe à Lomme et les citoyens engagés existent partout et depuis longtemps à Lomme, ce n'est pas un fait nouveau, mais vous le savez et je le sais.

S'il n'y a plus de commentaire particulier, je vais procéder au vote de cette délibération.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur BECHROURI, Monsieur LEGRAND, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ (pouvoir), Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.)*

Qui souhaite s'abstenir ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2026/02 est adoptée à l'unanimité. Monsieur MOULIN s'abstient.)

2026/03 AIDE AU DEMARRAGE POUR LA COOPERATIVE DE CONSOMMATEURS SUPERQUINQUIN SUR DEULE

M. LE MAIRE.- Monsieur LIPOVAC, je crois que vous allez nous présenter la délibération sur SuperQuinquin.

M. LIPOVAC.- Oui, même si elle a été faite, j'ai l'impression.

En tout cas, juste pour revenir sur le Quai des Transitions, très heureux aussi pour ce collectif de citoyens engagés, comme vous dites, et avec cette perspective également de donner à trois ans un peu de visibilité sur un projet associatif qui, dans le contexte actuel, est parfois un peu compliqué.

Pour revenir sur la coopérative de consommateurs SuperQuinquin, là aussi, on est très content, pour, aujourd'hui, plus de 450 coopérateurs associés dans ce projet, qui est, comme vous le disiez tout à l'heure, claire, une coopérative de consommateurs, pour avoir accès à des produits de qualité, des produits locaux, parfois bio. C'est aussi une autre manière de penser l'entreprise et la place des consommateurs, finalement, c'est promouvoir d'autres modes de consommation, c'est au cœur aussi de notre feuille de route sur la transition.

Cela a été long pour eux ; d'ailleurs, on peut saluer aussi le travail de Charlotte GRÜNBERG, qui est la chef de projet de SuperQuinquin, parce qu'elle ne lâche rien, avec beaucoup d'abnégation, elle a travaillé toutes ces années, et, enfin, ils vont réussir à transformer l'essai.

Du coup, je me perds un peu dans la délibération, mais simplement pour dire que dans le cadre de cette politique autour de la stratégie de l'Économie Sociale et Solidaire Lille-Lomme-Hellemmes, il y a une subvention de 3 000 € pour la Ville de Lomme et de 7 000 € pour la Ville de Lille, qui permettra cette aide au démarrage pour ce supermarché. Je vous invite d'ailleurs, encore une fois, à y participer, à vous associer à ce supermarché.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

Madame MORELLI, s'il vous plaît.

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous voterons bien évidemment cette délibération. Nous sommes ravis de voir arriver sur Lomme le supermarché coopératif SuperQuinquin sur Deûle, après plusieurs péripéties et mois à suivre et à encourager le projet, 1 000 m², donc, rue Anatole France.

Loin d'être un repère de bobos, ce supermarché, qui appartient à ses membres, permet de s'approvisionner à des prix abordables après adhésion à la coopérative, une adhésion facilitée pour les étudiants, les bénéficiaires de minimas sociaux et les familles monoparentales. Chaque adhérent participe de son temps une fois par mois. Cela permet de réduire les marges, et donc les coûts.

En parallèle, ce mode de fonctionnement transparent assure aussi un revenu décent aux producteurs. L'approvisionnement local est privilégié, ce qui est à souligner, surtout en ces temps difficiles pour nos agriculteurs.

SuperQuinquin sur Deûle s'appuie sur une démarche menée depuis plusieurs années avec succès à Fives. On peut saluer également la création immédiate de deux emplois en CDI, un contrat d'apprentissage en septembre et la perspective de deux autres créations d'emplois d'ici 2028, tout cela dans une zone dédiée à l'emploi associatif, au réemploi, à l'aide aux plus démunis, à la consommation raisonnée, avec, sur le même site, le Secours Populaire et les Givrés.

On ne peut, comme le disait Jean-Christophe, que vous encourager toutes et tous à adhérer à ce projet.

Je profite d'avoir la parole pour adresser un grand remerciement à mon collègue Jean-Christophe LIPOVAC, Adjoint aux transitions durant ce mandat. Jean-Christophe, ce fut un plaisir d'œuvrer à tes côtés, j'admire ta connaissance très pointue de toutes les questions de démocratie participative, d'énergies renouvelables, d'Économie Sociale et Solidaire, d'alimentation durable, de mobilités douces, j'en passe... S'il y avait un Trivial Pursuit des questions de développement durable, tu serais vraiment imbattable. Je sais que tu vas continuer d'œuvrer pour ces questions, que tu as chevillées au corps dans ta vie professionnelle bien remplie. Merci pour ces six belles années et le travail accompli. Je te souhaite bon vent !

Voilà, Monsieur le Maire, pour mon intervention.

M. LE MAIRE.- J'ai bien entendu cette déclaration... *(Sourires)*

... d'amitié. Ce sera peut-être le moment ce soir de nous saluer les uns et les autres, mais cela fait partie aussi de la joie de se voir une fois de temps en temps.

Sur le complément pour la délibération, évidemment, c'est un projet que nous connaissons bien avec Jean-Christophe, nous avons fait tout ce que nous pouvions, dans la limite, évidemment, du raisonnable et du légal, pour que cette structure

SuperQuinquin puisse arriver, avec le travail acharné de Charlotte GRÜNBERG. Cela n'a pas été un long fleuve tranquille, si l'on revient sur des références cinématographiques, parce que le site est un site privé et il y a un propriétaire qui pouvait faire ses choix. D'ailleurs, ses premiers choix n'étaient pas forcément celui-ci, il a pu donner un avis et en changer, mais c'est normal, il avait le droit de le faire.

Ce site, vous le connaissez, est celui de l'ancien commerce dit « du Triangle », qui a brûlé il y a maintenant un peu plus de trois ans, et dans les arguments que l'on pouvait entendre, pas contre l'installation mais contre la résonance d'un projet un peu particulier, il faut donner un peu de temps pour avoir accès à des produits de qualité, bio, etc., comme à Fives, à Paris ou même un peu plus loin, je disais à ceux qui étaient les plus proches, des Lommois, mais, un peu plus loin, je pense aux Lillois ou Lambersartois, l'aire de chalandise, comme on dit : « Venez tester et préférez quand même avoir SuperQuinquin plutôt que d'autres enseignes où vous pourriez éventuellement acheter une paire de chaussures ou des pneus pour votre voiture, mais qui ne vont pas forcément remplir – je vais être un peu trivial – le frigo, là où on manque un peu de commerces de proximité », et c'est vraiment, je pense, un magasin qui a du peps, pour ceux qui ont visité, qui connaissent ou qui sont adhérents à celui de Fives, c'est vraiment un beau magasin, on leur souhaite une belle installation, Jean-Christophe me précisant que le supermarché pourrait – je mets quand même du conditionnel – ouvrir en avril, donc dans quelques semaines.

Nous ne serons pas plus longs. Je n'ai pas de demande d'intervention complémentaire.

Je passe au vote sur le soutien d'une aide au commerce, 3 000 € ici, 7 000 € pour Lille sur une autre délibération demain.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2026/03 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour eux.

2026/04 ZAC RIVES DE LA HAUTE DEULE – CONSTITUTION D'UNE OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE) SUR LES ILOTS DE BIODIVERSITE DES LOTS 30 ET 46 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ORE

2026/05 ZAC RIVES DE LA HAUTE DEULE – CONSTITUTION D'UNE OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE) SUR L'ILOT DE BIODIVERSITE DU LOT 38 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ORE

M. LE MAIRE.- Jean-Christophe LIPOVAC, je vous laisse la main pour deux délibérations ; vous pouvez peut-être présenter les deux, puisqu'elles concernent la ZAC des Rives de la Haute Deule sur le dispositif d'obligation réelle environnementale sur deux sites : l'un pour la SORELI et l'autre pour une société privée. Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit ?

M. LIPOVAC.- Merci. Je vais faire un tir groupé sur les deux délibérations, qui concernent finalement trois lots : les lots 30, 46 et 38 précisément.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, il s'agit d'une Obligation réelle environnementale (ORE), que le Code de l'environnement nous permet ; cela va faire déjà presque une dizaine d'années que l'ORE existe, et donc, ici, en l'occurrence, sur la zone des Rives de la Haute Deule, il s'agit, à travers l'ORE, de mettre en place un dispositif foncier de protection de l'environnement et, quelque part, de sanctuariser des cœurs de nature, en tout cas des zones à fort potentiel écologique, sur les trois lots que je viens de citer. Tout ce travail s'est fait sur la base d'un diagnostic scientifique et technique qui a été porté par la SORELI et cela va se traduire aussi à travers un acte notarié, et donc d'avoir, encore une fois, les moyens de sanctuariser et de protéger ces espaces à fort potentiel écologique.

Le rôle de la Ville demain sera aussi d'accompagner, de suivre, d'avoir un bilan, d'apporter, de transmettre l'expertise ; dans nos services, cela fait longtemps qu'on travaille sur la gestion différenciée et sur ces approches autour de la biodiversité. Dans ce futur écoquartier, et en particulier dans le parc Rosa Parks, ce sont des zones que l'on souhaite protéger et sanctuariser quasi sur les 99 prochaines années.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur BECHROURI.

M. BECHROURI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons pris connaissance de ces délibérations visant à établir des Obligations réelles environnementales (ORE) pour protéger trois parcelles de RHD2 vouées à être encerclées de forêts de béton qui entoureront un parc de deux hectares sur les huit hectares du projet.

Évidemment, nous ne dirons rien ici pour disqualifier un dispositif qui, dans son principe, a permis d'introduire la protection forte et inaliénable en faveur des écosystèmes et de la biodiversité. Nous tenons néanmoins à dénoncer l'incongruité de la situation. Certes, le nouveau parc Rosa Bonheur est très beau, agréable et apprécié de nombreux riverains, que ce soient des adultes ou des enfants, mais qu'en sera-t-il de l'attrait de cet espace quand il sera entouré d'immeubles ?

D'un côté, la SORELI, en lien avec la Ville et la MEL, bétonne à tout va une zone avec un réel potentiel écologique et de renaturation de la ville sur un quartier qui manque cruellement d'espaces verts et, de l'autre, elle sanctuarise des micro-îlots éparpillés sur la ZAC, en espérant que la magie s'opérera et que la biodiversité pourra s'y épanouir.

Effectivement, cette démarche est volontaire et la SORELI aurait pu ne rien faire, mais convenez que cela ressemble plus à une opération permettant de se donner bonne conscience écologique à peu de frais qu'à une véritable prise en compte des enjeux de biodiversité et de renaturation de la ville.

Vous nous trouverez peut-être trop exigeants, vous nous rappellerez la nécessité de loger les Lommois dans des logements sans doute trop chers pour eux. Nous sommes conscients de ces enjeux. Notre exigence n'est pas un caprice, elle répond à une nécessité de ménager notre environnement, de préserver le vivant, d'améliorer le cadre vie et la santé des Lommoises et des Lommois et plus largement celle des Lillois et des Lilloises.

Pour cette raison, nous nous abstenons, en attente d'ORE qui ne soient pas des cache-misères de la bétonisation de la ville, mais qui s'inscrivent dans une véritable stratégie de préservation de la biodiversité et de renaturation de la ville, peut-être sur Mossley ou sur l'îlot Boschetti.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECHROURI.

J'entends votre propos et j'entends les mots forts que vous prononcez. D'ailleurs, vous avez tout à fait le droit de le faire, parce que vous êtes, dans le bon sens du terme, un militant et un élu Écologiste, et je ne vais pas dénoncer les propos qui sont les vôtres, mais je peux les contester, parce que vous n'avez pas l'histoire – je ne vais pas, d'ailleurs, la refaire, parce que je serais peut-être un peu seul pour rappeler cette histoire – du jour ou du moment où la Directrice générale de

la SORELI, je ne vais pas dire « feu Madame DUEZ » parce qu'elle n'est pas morte mais elle est en retraite, a, de sa voix ferme et ajustée, dit aux élus que nous étions, dans les réunions d'urbanisme à Lille, avec Martine AUBRY à l'époque, mon prédécesseur, moi-même et d'autres, qu'il faudrait changer de paradigme entre ce qui avait été fait peut-être sur RHD1 et ce qui allait être pensé – pensé, parce que ce que je vous raconte date au moins de sept ans, facilement – sur RHD2, et ce changement de paradigme, vous l'avez vu, parce que vous avez cheminé, comme nous, sur le terrain, avec Alain GRILLET, avec Jean-Christophe, avec d'autres, c'est un terrain qui aurait dû, normalement, mais heureusement qu'on a changé, posséder un parc de 7 000 m² et il a été plus que triplé.

Évidemment, on a ce débat ici, on pourrait l'avoir ailleurs à Lille sur un autre site, et c'est un débat qui nous enferme depuis maintenant des années, on va dire même presque des décennies. Vous l'avez dit, vous avez ôté les mots de ma bouche, il y a quand même un débat, qui n'est pas un débat de demain – ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui –, et le débat d'aujourd'hui, c'est la liaison entre la nécessité de renaturer, et je pense que tout le monde est à peu près d'accord, et, en même temps, je vois des gens dans le public, l'absolue nécessité de loger, et les deux ne sont pas contradictoires. Nous avons sur cette ville, non pas forcément les espaces publics pour le faire, mais des espaces privés, où nous avons, *via* les opérateurs, et notamment *via* la SORELI – je suis Vice-président de la SORELI, donc cela ne m'a pas échappé – la capacité à penser autrement le prolongement de RHD1 et, d'ailleurs, le prolongement de RHD2 après-demain, puisque quand on fait la prospective, il faut la faire jusqu'au bout.

C'est très important, parce que cela veut dire que le geste du parc n'a pas été anodin, mais tout le monde en est d'accord, je pense que tout le monde, en ce moment, se balade dans les rues de Lomme, à la quête de discussions avec les uns et les autres, nous y sommes allés aussi, et je n'ai pas fait un référendum, mais, en tout cas, j'ai entendu ce que disent les Lommois et les Lommoises sur Rosa Bonheur ; vous l'avez dit vous-même : Rosa Bonheur est un grand parc de proximité, à l'échelle de Lomme, mais même à l'échelle de Lille, puisque beaucoup de Lillois, vous le savez, y viennent, en famille, cela joue à la pétanque... je ne vais pas vous faire le descriptif, vous le connaissez comme moi.

Et en même temps, ce ne sera pas la bétonisation à tout va. Où avez-vous vu que la Ville de Lomme avait des parts chez Bouygues ? Cela n'existe pas. Il y aura donc, effectivement, des constructions d'immeubles, avec des immeubles ouverts, en mixité, évidemment du libre, mais aussi de l'accession et, comme toujours à Lomme, une part très importante de social, où on ne voit pas d'ailleurs forcément la différence, les bâtiments sont construits et il n'y a pas une différence absolue dans la livraison des logements dont on a besoin.

Vous avez eu les chiffres, dans un autre débat à Lille, du nombre de logements sociaux dont on a besoin, plus de 25 000 ; à Lomme, nous en sommes à 4 000. Prenez ma place, vous et les autres, vous verrez ce à quoi un Maire doit s'attendre à Lomme sur ses permanences, sur les coups de téléphone, sur les interpellations diverses et variées, non pas sur l'emploi, non pas sur, forcément, la culture, vous en discuterez avec Madame BLAS, ou l'éducation, même si cela peut arriver, 90 % des interpellations sont sur le logement, et pas simplement la construction de logements : la construction de logements, la préservation *via* le dispositif de terres qui sont identifiées et, en même temps, la question de la réhabilitation – regardez autour de vous – des logements.

Ce sont les enjeux, mais cela n'exclut pas, et c'est un débat qui aura lieu dans quelques semaines ou dans quelques jours avec tous, d'avoir une vision, une prospective politique, pour mieux loger, pour mieux protéger et, en même temps, évidemment, avoir une part de nature beaucoup plus forte, parce que la ville de Lomme a été, vous le savez, anthropisée, elle a été construite, des friches sont tombées, on ne va pas les régénérer comme cela, il faut faire un mixte ; c'est ce qu'on a fait à Mossley, l'arbitrage a eu lieu avec le Vice-président de la MEL, avec deux tiers à l'activité économique, parce que la zone est en PPRT, et l'autre tiers avec la capacité, qui n'était pas au PLU, d'avoir du logement et des espaces verts ; c'est évidemment important.

Je ne serai pas plus long, juste un petit bémol : vous dites, et d'ailleurs, c'est vrai, c'est factuel, qu'il y a trois îlots protégés, 30, 46 et 38 de mémoire, SORELI et Lille Marine, mais ce ne sont pas simplement trois petits îlots au milieu d'un océan de béton, c'est aussi au milieu d'un parc qui fait 2,4 hectares, donc il faut bien considérer ce que cela fait, et il y a des obligations sur les terrains privés, ce qui est quand même un plus, là où beaucoup de Villes ne s'embêtent pas trop et construisent peut-être et bétonnent pour des raisons qui sont différentes.

Merci de votre interpellation, je prends note de celle-ci, et je passe au vote, considérant ces deux délibérations, si vous en êtes d'accord, en même temps.

Qui souhaite voter ces deux délibérations ? *(La majorité municipale, Monsieur DUEZ (pouvoir), Madame DE RUYTER, Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur BECHROURI, Monsieur LEGRAND, Monsieur J. LEROY.)*

(Les délibérations 2026/04 et 2026/05 sont adoptées à l'unanimité. Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur BECHROURI, Monsieur LEGRAND et Monsieur J. LEROY s'abstiennent.)

Merci beaucoup.

Monsieur LIPOVAC, je vous donne la parole, vous pourriez peut-être nous dire quel est votre sentiment ; allez-y !

M. LIPOVAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que ce Conseil a démarré rapidement, j'ai même eu du mal à reprendre mes notes, mais, malgré tout, pour moi, c'est un peu le clap de fin ce soir. Je vous remercie de me donner la parole, parce que je voulais revenir peut-être sur des éléments essentiels aussi de 12 années de mandat ici, à la Ville de Lomme, et c'est vraiment en toute humilité, avec gratitude, que je voulais intervenir ce soir.

Je ne veux pas être trop long, je l'espère en tout cas, et je ne vais pas non plus faire d'annonce fracassante, comme cela a pu parfois être fait ici, mais si ce n'est pas l'heure ni l'endroit de faire le bilan, je tourne malgré tout ici ce soir une page de 12 années au service des Lommois et des Lommoises et de l'intérêt général de notre Commune et je voulais, encore une fois, simplement exprimer ce soir que cela a été un honneur d'exercer d'abord un mandat de Conseiller, puis d'Adjoint au Maire, durant toutes ces années.

Cela a été parfois des sacrifices, et je remercie d'ailleurs mon épouse et mes enfants pour leur soutien, mes enfants que j'appelle solennellement, je ne sais pas s'ils m'écoutent ce soir, à voter en mars prochain, et en particulier le petit dernier, qui n'est pas vraiment motivé, ai-je cru comprendre, mais qui devrait voter pour la première fois de sa vie de citoyen en mars prochain.

J'en profite aussi plus largement pour lancer cet appel au vote à tous nos concitoyens, jeunes ou moins jeunes, pour faire vivre la démocratie, faire vivre les valeurs de notre République si précieuse ; c'est d'autant plus crucial dans la période que nous vivons actuellement.

C'était une fierté de servir tous les Lommois et les Lommoises dans leur diversité durant 12 ans, donc. De toute évidence, comme souvent c'est dit, un mandat d'élu local permet d'agir très concrètement sur le quotidien de nos concitoyens, de voir des choses se matérialiser, de voir la ville se transformer. C'est aussi beaucoup de temps, de rencontres, de partage de moments de vie parfois importants, notamment quand on célèbre des mariages – je remercie, un petit clin d'œil à Claudie, qui m'avait un peu *briefé* au départ, quand j'ai commencé à faire des mariages, et j'y ai pris beaucoup de plaisir.

C'est, pour moi, aussi un honneur d'exercer durant ce dernier mandat la charge d'Adjoint au Maire et d'inscrire, je l'espère, durablement notre Ville dans une trajectoire de transformation écologique et sociale. La feuille de route « Lomme en TransitionS – Horizon 2030 » – à chaque Conseil, j'ai pu en parler au moins deux ou trois fois, si ce n'est plus, en tout cas que j'ai pu présenter ici au vote à cette assemblée en décembre 2021 – porte une vision forte d'un avenir commun et donne aussi un cadre collectif d'action pour faire de notre Ville un laboratoire vivant d'une écologie sociale, avec au cœur des préoccupations la justice sociale et l'impérieuse nécessité de préserver le vivant.

Cette politique ambitieuse de transformation de notre Ville appelle, entre autres, aussi un changement de posture de chacun d'entre nous, à commencer aussi par les élus que nous sommes, et j'ai cherché, à mon échelle, à ma manière, à l'incarner. J'ai cherché en particulier à faciliter autant que possible la coopération entre élus et avec les services, comme avec les Lommois et les Lommoises. Je remercie encore une fois ici ce soir l'ensemble des élus et l'ensemble des services pour leur contribution active à faire vivre le projet Lomme en TransitionS. Les nombreuses revues de projet que j'ai pu animer avec l'appui du service Transitions ont été très impressionnantes parfois par la qualité, par le nombre aussi de contributeurs. Tout dernièrement, la participation, avec plus de 40 partenaires au Comité local de l'alimentation, était, là aussi, pour le moins enthousiasmante et stimulante pour les prochaines étapes de notre stratégie alimentaire, tout comme les 27 signataires de notre Charte biodiversité engagés pour la préservation du vivant.

J'espère que ces espaces de dialogue fructueux et de coopération trouveront une suite d'une manière ou d'une autre, sans pour autant préjuger du résultat des élections de mars prochain, voire, dans l'absolu, indépendamment même des résultats des élections.

Je dois vous avouer ici, comme j'ai pu m'en confier d'ailleurs à l'équipe du service Transitions, que quitter le projet de la Maison de l'alimentation durable, sur lequel nous travaillons avec Stéphanie MORELLI depuis près de quatre ans, est un peu un crève-cœur pour moi, dans le sens où je ne pourrai accompagner ce projet jusqu'à sa réalisation, mais je compte sur vous, et sans vouloir trop anticiper et en nous gardant, encore une fois, du résultat des consultations de mars prochain, je me permets malgré tout de vous souhaiter et de souhaiter à ma collègue Stéphanie MORELLI un parfait alignement des planètes qui lui permettrait peut-être de transformer demain l'essai avec brio. En tout cas, ce projet nous tient à cœur et, encore une fois, ce sera avec joie et une reconnaissance que tout cela puisse se transformer.

Parmi d'autres beaux projets, pour le coup réalisés, je garderai en mémoire au cœur la démarche de collaboration du parc Rosa Parks ; pour l'urbaniste de formation que je suis, cela a été un vrai bonheur aussi de travailler avec les habitants à partir d'une feuille blanche et de concevoir ensemble, en intelligence collective, un futur parc, avec l'appui d'experts et de services de la Ville.

Je garde aussi en mémoire le Tiers Lieu et le Quai des Transitions, avec le Collectif citoyen des Transitions, qui prend, on l'a vu ici, de plus en plus d'ampleur. Cela a été un travail d'équipe avec les élus du Pôle Transition, et donc, parmi les élus les plus proches, forcément, je salue aussi Romain FYVEY, Jean-Robert MESSING et Stéphanie, forcément, qui ont pris à bras-le-corps leur délégation et les dossiers importants comme l'écocitoyenneté, le bien-être animal, la politique zéro déchet, la ferme pédagogique, les mobilités actives.

J'ai déjà remercié, Nicolas GROSSE le disait tout à l'heure, l'ensemble des élus de l'opposition en Commission. Pour ma part, je pense qu'une bonne opposition fait progresser la majorité. Cela a été aussi un plaisir de travailler tous ensemble.

Pour avoir endossé, il y a quelques années, dans une vie professionnelle, le rôle d'agent de collectivité territoriale, je mesure aussi tout l'engagement que les agents de notre Ville portent au quotidien et j'ai régulièrement cité ici les noms des chevilles ouvrières indispensables à notre politique de transition. Je ne vais pas faire une longue litanie, mais, quand même, je voulais citer et reciter en tout cas celles et ceux qui ont reçu de ma part beaucoup de mails et beaucoup de coups de fil et réciproquement ; merci à Jérôme COLLET, qui est tout au fond de la salle ici, à Coline CARÊME, à Anne-Laure BLAISE, à Guillaume DEMEYER, à Maud DE REKENEIRE, à Alain LEFEBVRE, à Isabelle PENET, à Anne VIOLET, à Éric KASPROWIAK et, plus récemment, à Mehdi FERAHTIA, à Laurine MERLIER, que j'aurais dû remercier aussi tout à l'heure pour la délibération sur le Quai des Transitions, comme Mehdi BOUKERROU – Laurine MERLIER à dates régulières dans l'année –, et, bien évidemment, à Simon DELANNOY et à Mehdi BOUKERROU. Je ne voudrais surtout pas oublier non plus Florence MONTEL, toujours fidèle au poste, toutes ces années, et qui permet de gérer l'intendance quand la cavalerie déboule.

Pour finir – je suis un peu long, je vous prie de m'excuser, hier soir, j'ai écrit quasi d'un trait –, je voulais simplement vous dire, chers amis, que nous restons fidèles aux valeurs que nous partageons, sans rien lâcher, si vous me permettez l'expression, et avançons avec lucidité et détermination, luttons de toutes nos forces contre l'obscurantisme et le

néofascisme qui frappent et se déploient à l'échelle internationale, aux États-Unis, en Europe et en France, contre aussi le *backlash* écologique, contre ce mouvement réactionnaire profond auquel nous assistons, qui n'a aucun sens, sinon de servir des groupes d'intérêt économique et politique et servir un système de domination et de prédation envers notre précieuse planète et les hommes et les femmes qui y vivent.

Pour moi, le combat politique pour une société plus juste et plus écologique continuera en dehors de cette Mairie d'une autre façon. Lors de notre dernier échange en tête à tête dans votre bureau, Monsieur le Maire, je vous ai dit « bonne chance », alors souhaitons-nous bonne chance, courage et abnégation, comme on dit, car bien que je sois de nature optimiste, nous avons plus que jamais besoin de faire front ensemble pour défendre une conception de la société du vivre ensemble et pour porter haut et fort les valeurs de fraternité, d'égalité, de liberté, de démocratie, de justice sociale et écologique.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, cher Jean-Christophe, de ces mots, ce n'est jamais si long que cela ; ce sont des mots que vous portez, mais je pense que d'autres auraient pu les porter aussi sur les délégations qui ont été les leurs pour celles et ceux qui vont quitter le Conseil, mais on en parlera peut-être à la fin du Conseil, parce que j'aurai quelques mots, comme j'ai eu quelques mots lors des vœux.

Il est vrai que les questions de transition sont des questions très importantes sur la ville depuis maintenant un peu plus de 10 ans, elles ne sont pas la propriété, évidemment, ni d'un Maire, ni d'un Adjoint, ni de tous les élus, mais elles devraient être la propriété de tous les citoyens ; c'est un enjeu politique qu'il faut partager, mais ça, c'est dans quelques semaines.

En tout cas, merci pour ce que vous avez fait pour la ville, pour les habitants, pendant toutes ces années.

2026/06 PRIME A L'ACHAT DE VELO ET ACCESSOIRES 2026

M. LE MAIRE.- Je passe, sans transition, Madame MORELLI, à la présentation de la délibération sur la prime à l'achat de vélo.

Mme MORELLI.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis ravie de vous présenter la délibération sur la prime à l'achat de vélo et accessoires, que vous connaissez bien maintenant.

Cette année encore, l'enveloppe sera de 50 000 € et les Lommois et Lommoises qui n'en ont pas encore bénéficié pourront recevoir cette aide pour acheter un vélo neuf ou d'occasion certifié, électrique ou musculaire, mais aussi des accessoires, notamment permettant de circuler en toute sécurité, comme casque ou éclairage.

La prime sera effective au 1^{er} avril 2026 et jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

En six éditions, ce sont ainsi 1 617 primes qui ont été distribuées ; une mesure adaptée au fil du temps, avec l'ajout des accessoires, l'expérimentation vélo-cargo pour les commerçants ou le doublement de l'enveloppe.

En 2025, 198 vélos et 109 accessoires ont été achetés par les Lommois. Sur les accessoires, on est principalement sur des casques, mais aussi de l'éclairage et des sièges enfants.

Cette prime répond à différents enjeux :

- économique tout d'abord, en donnant un coup de pouce financier, qui est d'ailleurs plus important pour les personnes en difficulté ;
- enjeu environnemental, bien sûr, pour réduire la pollution de l'air notamment, pollution qui tue chaque année des milliers de personnes ;
- mais la pratique plus importante du vélo permet aussi de réaménager nos villes en laissant une place à chacun : piétons, vélos, voitures, mais aussi au végétal ;
- il faut aussi dire que c'est pratique de se déplacer en ville à vélo, et le plus souvent plus rapide qu'en voiture ;
- n'oublions pas l'enjeu de santé publique, puisque faire du vélo, marcher, c'est bon pour la santé.

Je terminerai mon intervention par des remerciements à Maud DE REKENEIRE et Jean-Michel DUBUS pour la gestion exemplaire de ces primes et de toutes les questions relatives aux modes doux.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MORELLI.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur LEROY.

M. Lucas LEROY (hors micro).- Non, j'interviendrai tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Pardon. Je n'ai donc pas de demande d'intervention de Monsieur LEROY, c'est très bien... *(Sourires)*

... ni lui, ni d'autres, on passe donc au vote sur cette délibération.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2026/06 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2027/07 ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS CONSENTIES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

M. LE MAIRE.- Monsieur LEROY se prépare donc pour une intervention après la présentation par Monsieur BUTSTRAEN, si j'ai bien compris...

Monsieur BUTSTRAEN.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Rapidement, pour la première délibération, nous avons voté le 11 décembre pour l'acompte sur les subventions consenti à deux associations qui étaient l'ASCL et « Et Vous trouvez ça drôle ! ».

Il est demandé d'annuler cette délibération du 11 décembre 2025 et de la remplacer par la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur LEROY.

M. BUTSTRAEN.- Non, sur la suivante.

M. Lucas LEROY (hors micro).- J'interviendrai sur la suivante.

M. LE MAIRE.- Je l'ai là, mais ce n'est pas grave...

On va voter celle-là déjà.

Qui vote cette délibération technique ?

(La délibération 2026/07 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2026/08 SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, sur le contenu des subventions au titre de l'année 2026 pour nos associations et clubs.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention des associations par le service Vie associative et le service Vie sportive.

Le soutien de la Ville est conséquent. Lomme est une Ville vivante, une Ville de culture, de sport, une Ville solidaire, une Ville d'éducation populaire. Le tissu associatif est riche à Lomme, et je tiens à remercier les centaines de bénévoles qui œuvrent tous les jours, toute l'année, pour nos associations.

Le montant des subventions attribuées est de 414 394 €, auxquels s'ajoutent 329 746 € pour l'association Premiers pas.

À Lomme, nous avons décidé de maintenir le montant global de ces subventions.

Je ne vais pas vous détailler tous ces montants, ces montants ont été présentés en Commission, mais je voudrais remercier le service Vie associative, en particulier Monsieur Alexis DEBUISSON, présent, et Mme Valérie THOMAS, pour le service des Sports, Madame Florence HOUZET et Monsieur Cédric GUIGUIN, sous la houlette de Mme Anne-Sophie BELGAÏD.

Voilà, Monsieur le Maire, je ne vais pas détailler toutes ces subventions, cela a été vu en Commission.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur LEROY, peut-être, cette fois-ci ?

M. Lucas LEROY.- Oui, c'est bon ce coup-là.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par cette délibération, la municipalité réaffirme son soutien constant au tissu associatif. Nos associations, nous les aimons, nous les chérissons, nous les aidons, mais pourquoi ? Je voulais revenir ce soir sur les raisons de notre intérêt général, de notre soutien à nos associations et vous lire ou relire les 10 vertus cardinales des associations.

« Une association n'est pas qu'une somme d'individualités réunies par un intérêt commun et définies comme groupes de pression, c'est aussi un lieu où des valeurs partagées réunissent diverses croyances, passions, convictions et situations matérielles de vie. Dans une société de plus en plus fragmentée par la division du travail, l'association fédère.

Les associations sont bien plus que des organisations. Elles forment aussi et surtout un ensemble institutionnel. Elles créent ou revendiquent des règles, des modèles culturels, des traditions, tout en donnant ou renforçant des repères, ce que certains nomment « l'assiette morale ».

L'association fait sortir de chez soi et ponctue la vie quotidienne de rencontres. C'est un lieu d'intégration, des jeunes, des vieux, des immigrants, provinciaux, étrangers, qui ont perdu leurs liens familiaux et amicaux. Dans un système qui favorise l'individualisme, l'association préserve le lien social.

Dans un système économique et politique, dont l'argent est le mobile, l'association engendre le don, la gratuité, l'entraide, la solidarité.

L'association permet la mise en commun et le partage des savoirs.

Alors que s'accroît la distance entre les institutions politiques, économiques, juridiques, administratives et ce qui est vécu au quotidien, l'association restitue le sens de la participation sociale et des responsabilités.

Face au pouvoir tutélaire des gouvernants, l'association permet aux contestations, aux contre-projets, aux propositions alternatives, de prendre forme. Elle est un des vecteurs essentiels du mouvement social.

À côté des syndicats et des partis, l'association est un contre-poids du pouvoir nécessaire à l'équilibre démocratique.

Pour assurer ses missions, l'association doit avoir un fonctionnement interne démocratique exemplaire. Elle doit nommer des représentants, dont le statut sera précaire, pour éviter les risques de confiscation du pouvoir de bureaucratie.

Le tissu associatif participe à réconcilier ce que la division du travail sépare. Il est un puissant garant de cohésion sociale, mais si le chômage altère cette cohésion, le fait de pouvoir porter l'emploi et offrir des services rend l'association encore plus socialement utile ».

Vous l'aurez compris, le groupe majoritaire votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY, de ces envolées, pas simplement lyriques mais très positives.

Je passe au vote, s'il n'y a plus de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération importante pour les clubs et associations de la ville ?

(La délibération 2026/08 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/09 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, subventions exceptionnelles.

M. BUTSTRAEN.- Des subventions exceptionnelles sur des projets. J'ai le plaisir de vous proposer neuf projets pour un montant de 41 000 € :

- le premier projet est l'association « La Fabrik du Bizarre » pour la quatrième édition de leur festival « Furious Cirkus », pour un montant de subvention exceptionnelle de 4 000 € ;
- l'association « Planète Jeunes », pour la participation à la fête de lancement de l'été et à la fête d'été du parc Rossignol pour un montant de 4 500 € ; la fête du parc Rossignol aura lieu le samedi 22 août ;
- encore l'association « Planète Jeunes », pour leur concert musical du 19 septembre, une subvention de 1 000 € ;
- toujours pour l'association « Planète Jeunes », les sorties familiales 2026, pour un montant de subvention exceptionnelle de 7 000 € ;
- l'association « Collectif Loisir Animation de la Rénovation » (CLAR) pour les fêtes d'été de Délivrance du 4 juillet et du Parc Urbain du 14 juillet pour un montant de 16 000 € ; je ne peux pas vous dire à ce jour quel chanteur sera là au 14 juillet, je rappelle quand même que l'année dernière, il y avait eu Julie PIETRI et qu'il y avait un monde important dans le Parc Urbain ;
- l'association « Vivre Ensemble A Humanité », pour la participation aux « Fenêtres qui parlent » 2026, pour un montant de 500 € ;
- l'association « Handilom », pour la participation à un séjour de vacances qu'ils font chaque année pour les personnes en situation de handicap ; il est proposé une subvention de 4 000 € ;
- le Secours Populaire, qui organise sa 11^e chasse aux œufs le dimanche 5 avril, pour un montant de subvention de 3 000 € ;
- et enfin l'association « TA1AMI », des activités culturelles intergénérationnelles, pour un montant de 1 000 €.

Voilà, Monsieur le Maire, ces neuf projets.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2026/09 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/10 **RENOVATION ENERGETIQUE GLOBALE DE LA MAISON DES ENFANTS ET DE SON PAVILLON A LOMME - FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - CONVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE**

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, une dernière intervention sur la rénovation de la Maison des Enfants.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

C'est en 1931 que la Commune a acheté le Château Blanc, et c'est seulement en 1947, après son élection, que le nouveau Maire, Arthur NOTEBART, a affirmé sa volonté d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions, et le 14 juillet 1948, soit après 100 jours de travaux, la Maison des Enfants était inaugurée.

La Ville de Lomme a aujourd'hui décidé d'entamer le projet de rénovation énergétique global de la Maison des Enfants et de son Pavillon.

Dans le cadre de ce projet d'ampleur, la MEL a été sollicitée au titre des fonds de concours. Lors de son Bureau métropolitain du 28 novembre 2025, la MEL a décidé d'octroyer une aide financière d'un montant de 600 k€ au projet de rénovation énergétique de la Maison des Enfants et de son Pavillon, au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

Il est donc demandé au Conseil :

- d'APPROUVER cette convention ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- et surtout d'ADMETTRE la recette correspondant à cette subvention de 600 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur Joffrey LEROY et Madame BLAS dans la foulée.

M. Joffrey LEROY.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Effectivement, cette rénovation de la Maison des Enfants était attendue depuis bien longtemps par les Lommoises et les Lommois, et donc, nous nous réjouissons du lancement de ce projet et de pouvoir en apprendre un peu plus sur ce projet qui marquera le début du prochain mandat.

La Maison des Enfants est un morceau important du patrimoine lommois. Vous avez rappelé quelques dates, Monsieur BUTSTRAEN. Elle a traversé les époques avec diverses fonctions, avant de devenir effectivement ce lieu de vie foisonnant que nous connaissons aujourd'hui.

Et parce que c'est un haut lieu de la vie associative lommoise, cette rénovation d'ampleur inquiète presque autant qu'elle réjouit, puisque, effectivement, le grand hall de la Maison des Enfants sera totalement fermé pendant près de deux ans pour permettre à ces travaux qui sont ô combien nécessaires d'avoir lieu.

Cependant, nous savons pouvoir compter sur les services de la Ville pour accompagner chaque association, afin que tous les événements qui rythment le calendrier lommeois puissent continuer à se dérouler dans d'autres espaces de la ville, et je crois, Monsieur le Maire, que vous avez commencé ce travail d'accompagnement auprès de ces associations.

Nous avons déjà hâte, à l'été 2028 – si j'ai bien compté, Monsieur BUTSTRAEN, ce sera le 80^e anniversaire de la Maison des Enfants telle qu'elle existe sous cette forme –, de pouvoir retrouver une Maison des Enfants moderne, accueillante et chaleureuse.

Par cette délibération, la MEL contribue au budget de 5,2 M€ de ce vaste projet à hauteur de 600 000 €. C'est une aide considérable et, bien entendu, nous voterons pour cette délibération. Après la piscine Marie Wattel, la Maison des Enfants marque une nouvelle étape importante dans les rénovations énergétiques du patrimoine lommeois et peut-être que cela en appellera d'autres à la suite dans le prochain mandat.

Je vous remercie donc pour ce beau projet.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

Madame BLAS.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

La Maison des Enfants est un lieu emblématique de notre ville et, comme vient de le rappeler Monsieur BUTSTRAEN, devenue depuis presque 100 ans propriété de la Ville, qui a décidé, selon la volonté d'Arthur NOTEBART, en 1948, d'en faire, au terme de 100 jours de travaux, un lieu prioritairement dédié aux enfants. Ainsi, est née la Maison des Enfants, et depuis, jamais elle n'a cessé d'accueillir les enfants, petits et grands, ainsi que ceux qui travaillent à la réussite des plus jeunes : nos agents du service Éducation.

Le temps a fait son œuvre et celui de la rénovation de la Maison des Enfants est venu, comme vous l'aviez annoncé, Monsieur le Maire, lors du Conseil communal d'octobre 2024, une rénovation bâtementaire indispensable et qui doit répondre aux contraintes des changements climatiques, dans une Ville qui porte et concrétise les transitions. C'est un chantier d'ampleur, de l'ordre de 6 M€, avec pour dessein une économie d'énergie de 60 %.

Cette rénovation s'inscrit d'ailleurs à la suite de la réfection de la piscine, par exemple, où d'importants travaux d'économie d'énergie ont ainsi été réalisés : couverture et isolation, chaufferie, éclairage LED, acoustique, filtration, gestion de l'eau. Tout ceci, pour un coût de 5 M€, a permis, depuis la réouverture de la piscine en février 2025, une réduction énergétique globale de 34 %, une économie annuelle de plus de 60 000 €, des réductions d'émissions de CO₂ à un niveau de 88 tonnes par an et une consommation d'eau divisée par deux.

Je pourrais développer également sur le pôle périscolaire et culturel Yves Durand, premier bâtiment passif, qui consomme deux à trois fois moins qu'un bâtiment classique depuis son ouverture fin août 2025.

Je pourrais développer également bien d'autres réalisations concrètes, notamment dans nos écoles, avec l'installation de pompes à chaleur ou d'isolation des combles, ou, à Délivrance, les travaux de réseau de chaleur urbaine qui permettront d'alimenter les bâtiments municipaux (écoles, Maison Folie Beaulieu, sales municipales).

Je pourrais développer, enfin, la prochaine rénovation de la toiture de l'Espace Tisserands et la pose des panneaux photovoltaïques, avec, une fois encore, cette volonté, car c'est une nécessité, des gains énergétiques.

Aux côtés de la Ville, cette délibération le souligne, il y a la MEL, qui a décidé d'accompagner la rénovation de la Maison des Enfants à hauteur de 600 000 €, une somme considérable, qui met en écho celle de 154 000 € attribuée l'an dernier pour la préservation du patrimoine architectural et historique, mais aussi sa contribution aux travaux, justement, de la piscine, de la Salle du Parc, du monument aux morts ou des équipements sportifs.

Pour pouvoir percevoir ces financements, les dossiers sont longs à remplir, car ils sont épais, et s'y attelle notre service Finances – qu'il soit remercié –, sous couvert de Monsieur le DGS Mehdi BOUKERROU.

Cette délibération nous rappelle la responsabilité du Maire à entretenir, à rénover son patrimoine, à construire aussi ce qui deviendra ensuite son patrimoine – je pense à la salle de spectacle –, une responsabilité qui doit impérativement tenir compte désormais des exigences liées au changement climatique, à la nécessité d'économies énergétiques et d'économies tout court.

Le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera donc favorablement cette délibération et les engagements portés à travers elle.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Évidemment, cette délibération arrive au dernier moment ; nous aurions pu faire le choix de la présenter peut-être encore plus finement, avec notamment des vues, puisque nous les avons, vous vous en doutez, des travaux intérieurs et extérieurs, nous avons choisi de ne pas le faire. Le prochain Maire le fera peut-être en lieu et place s'il reprend le projet tel qu'il est aujourd'hui lancé et décrit par Delphine et André.

Cela me fait rebondir sur la discussion qu'on a eue tout à l'heure avec Monsieur BECHROURI, il y a toujours des débats sur : faut-il construire ou réhabiliter ?

Évidemment, cela dépend. Ici, je ne voyais pas la tentation de tout détruire un passé monumental – au double sens du terme – et bénéficier d'une réhabilitation, en revanche, d'envergure, parce qu'il ne va pas rester grand-chose de l'existant, sinon l'âme de celles et ceux qui l'ont fréquenté – je ne vous dis pas tout ce qu'on m'a raconté, parce qu'on m'a raconté beaucoup de choses sur les fréquentations et la fin de soirée ; je vois Marie-Pierre SEGOND qui est là, mais cela reste entre nous... *(Sourires)*

Cela étant, c'est une réhabilitation d'envergure, presque 6 M€ ; je ne sais pas si cela prendra deux ans, j'espère que cela prendra un peu moins.

Vous avez dit que je travaillais avec les associations ; c'est surtout André BUTSTRAEN qui a cette mission, elle n'est pas si facile que cela, parce qu'on ne peut pas faire semblant d'avoir des salles alors qu'elles sont en travaux, donc nous proposons, nous discutons, nous dialoguons. Cela peut se faire créneau par créneau, mais c'est André qui, avec sa jovialité légendaire, le fait.

Tout cela n'est pas fini, cela se construit, et au bout du bout, les travaux qui commenceront certainement après les grandes vacances, comme on le disait avant, porteront une nouvelle vie, une nouvelle coque, pour la Maison des Enfants ; quel beau nom, il n'y a pas besoin de renommer des sites qui sont aussi bien nommés ! Mais il est vrai qu'il y aura un avant et un après, parce que la rénovation sera, pas de grande ampleur, mais d'envergure, pour permettre un meilleur confort de ceux qui y travaillent ; je salue toutes celles et ceux qui y travaillent, notamment nos agents, les services Éducation, Culture, et pas que, et aussi tous ceux qui y vivent, tous ceux qui écoutent de la musique, font des lotos... Je ne redis pas tout ce qu'ont dit Delphine BLAS notamment et André, mais c'est une fierté de vous le dire, cette réhabilitation va compter dans l'histoire de la Maison des Enfants, considérant qu'après, il faudra entretenir régulièrement, pour éviter de jeter de l'argent par les fenêtres et d'avoir des situations de ce type.

Qui souhaite voter cette délibération importante ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur BECHROURI, Monsieur LEGRAND, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ (pouvoir), Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2026/10 est adoptée à l'unanimité. Monsieur MOULIN s'abstient.)

Merci beaucoup.

2026/11 AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE L'ASSOCIATION PREV'SANTE MEL ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, il vous restait en fait une délibération sur l'association Prev'santé.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Très rapidement, c'est un avenant à la convention de mise à disposition de locaux qui permettra à Prev'santé MEL, dans le cadre de la poursuite du déploiement du sport santé, de faire ses actions sur la commune de Lomme.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2026/11 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Madame CAMBIER, comment allez-vous ?

Mme CAMBIER (hors micro).- Bien.

M. LE MAIRE.- Vous avez cinq délibérations.

Mme LEFEBVRE (hors micro).- Il y a moi avant Madame CAMBIER.

M. LE MAIRE.- Pardon. Décidément, je suis distrait ce soir...

Madame LEFEBVRE, mais cela va aller vite, mais c'est important !

2026/12 PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE - REMISES GRACIEUSES

Mme LEFEBVRE. - C'est important, mais cela va aller vite.

Une délibération qui vous a été présentée en Commission, afin d'accorder aux familles présentées dans cette délibération une remise gracieuse totale. Six familles sont concernées par de la restauration scolaire, deux pour des ALSH, donc, au total, huit remises gracieuses pour un total de 1 731,83 €.

Je n'en dirai pas plus.

M. LE MAIRE. - Merci beaucoup.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2026/12 est adoptée à l'unanimité.)

2026/13 FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMMES.

2026/14 FOURNITURE DE MATERIELS DIVERS ET OUTILLAGES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LILLE ET DES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME AINSI QUE LES CCAS DE LILLE - LOMME ET HELLEMMES - APPEL D'OFFRES OUVERT.

2026/15 ACCORD-CADRE AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE ET LA POSE DE MOBILIERS URBAINS POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME - DELIBERATION DE LANCEMENT.

2026/16 MISSIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME.

2026/17 RENOUVELLEMENT DU MARCHE RELATIF AUX JEUX, JOUETS ET MATERIELS DIDACTIQUES POUR LA VILLE DE LILLE, LES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMMES, LEURS CCAS AINSI QUE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LILLE.

M. LE MAIRE. - Je reprends donc mon dialogue avec Madame CAMBIER.

Vous allez bien, j'ai eu la réponse.

On a convenu d'avoir une présentation des cinq délibérations, mais il y a une demande d'intervention de nos amis Écologistes. Monsieur BECHROURI interviendra.

Madame CAMBIER.

Mme CAMBIER. - Je présente les cinq groupées quand même ?

M. LE MAIRE (hors micro).- Oui.

Mme CAMBIER.- Entendu.

Il s'agit de cinq lancements ou renouvellements de marché, donc, pour les cinq, vous demander à autoriser leur lancement ou leur renouvellement.

La première est pour la fourniture de carburants pour les services municipaux des trois Villes. Il faut alimenter nos véhicules ; même si les objectifs de gaz à effet de serre ont diminué de 45 % entre 1990 et 2030, on a encore quelques véhicules qui consomment du carburant. On a deux lots :

- un premier lot « carburants divers » pour 2,8 M€ ;
- et un lot GPL pour 16 000 €.

Deuxième délibération, on a du renouvellement de matériels divers et outillages, à la fois pour les trois Villes et les CCAS. On a cinq lots pour un montant total de 4,5 M€ ; c'est :

- de l'outillage à main ;
- de la plomberie ;
- de la quincaillerie ;
- du gros œuvre et du second œuvre ;
- et des produits sidérurgiques.

Troisième délibération, un accord-cadre ayant pour objet la fourniture et la pose de mobilier urbain pour les trois Villes. Ce sont 12 lots, pour un montant de 5,8 M€, qui permettront l'acquisition de mobilier pour, à la fois :

- la gestion des flux automobiles, avec des anti-stationnement ;
- la gestion de la circulation ;
- les vélos, avec l'achat d'arceaux et de box ;
- le cadre de vie, avec :
 - o du mobilier pour les fleurs, les végétaux ;
 - o mais également pour s'asseoir ;
- ainsi que la propreté canine.

Quatrième délibération, un marché de prestations intellectuelles et de maîtrise d'œuvre pour les trois Villes. C'est une délibération qu'on avait passée en décembre 2024 et qu'il convient de rectifier pour le montant d'un des lots : celui qui concerne la valorisation et la qualification des espaces publics. Suite à une hausse du nombre de projets ainsi que de leur taille, il est prévu de passer ce lot de 3 M€ à 4 M€.

Enfin, on a un dernier marché pour le renouvellement du marché jeux, jouets et matériels didactiques pour les trois Villes, leur CCAS et la Caisse des Écoles. On a trois lots pour 1,4 M€, qui comprennent :

- des jeux d'extérieur, jeux d'adresse et matériel roulant ;
- des jeux destinés à la Petite Enfance ;
- des jeux destinés aux structures scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Je profite de ces toutes dernières délibérations pour remercier chaleureusement Laurine MERLIER et Véronique LEIGNEL, qui m'accompagnent toujours précieusement pour préparer ces délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur BECHROURI, vous avez une intervention sur la délibération 2026/16.

M. BECHROURI.- Oui, plus une question qu'une intervention, par rapport à la délibération 2026/16, on est sur un lot à 4 M€ et on se demandait pourquoi avoir un lot aussi important sur des prestations intellectuelles qui, de fait, met à l'écart les TPE et PME sur des prestations qui peuvent les intéresser ; c'est juste une demande d'éclairage, ce n'est pas une intervention en tant que telle.

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, un éclairage.

Mme CAMBIER.- On allotit au maximum pour essayer justement de permettre l'accès des TPE et PME. Là, c'est un lot qui fait 4 M€, mais c'est un accord-cadre, donc derrière, techniquement, ce sont des marchés subséquents pour les marchés les plus importants, mais il y a aussi des marchés plus petits, qui sont des bons de commande et qui permettent justement aux PME et TPE de répondre ; ce n'est pas qu'un seul montant, ce sont plein de petits montants au long des quatre années.

M. LE MAIRE.- Nous allons passer au vote. Voulez-vous faire un vote séparé ? *(Monsieur BECHROURI fait un signe de tête négatif)*

On vote donc globalement sur les cinq délibérations.

Qui vote pour ces cinq délibérations ?

(Les délibérations 2026/13, 2026/14, 2026/15, 2026/16 et 2026/17 sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Je vous retiens encore deux minutes.

Évidemment, c'est le dernier Conseil, donc je vais faire quand même quelques remerciements, mais à tout le monde, tous les élus, tous ceux qui sont là depuis maintenant le début du Conseil, depuis 2020, remerciements à Monsieur LIPOVAC, à Mauricette GOURDIN, à Marie-Pierre SEGOND, à Philippe LEMIERE, Madame GRASSELLI, Madame Nouria BELAYACHI, Monsieur VICOT, Madame LEDUC, Romain FYVEY, Mylène GLORIAN, pour celles et ceux que je connais qui ne seront plus élus sur la Ville, mais cela ne présage pas, parce que je ne connais pas la situation de tout le monde. Je voulais vous remercier individuellement, donc j'essaye de vous regarder toutes et tous, pour faire vivre la démocratie locale.

On a essayé, pendant ce mandat, en tout cas depuis que je suis Maire, d'avoir des discours ou des discussions parfois franches, sans être brutales, sincères, sans être d'opposition définitive, pour faire avancer la démocratie locale et voter, pour le coup – je n'ai pas regardé –, beaucoup de délibérations quand même ensemble – je ne sais pas le chiffre précis –, ce qui ne vaut pas forcément un accord politique entre nous, puisque sinon, nous serions d'un seul parti politique.

Je voulais avoir ces mots pour vous remercier et me permettre de vous applaudir, de nous applaudir peut-être individuellement et collectivement, juste avant de remercier Delphine HAMY, qui est là, encore souffrante mais toujours présente ou toujours présente mais souffrante, Sylvie RIELLAND, comme d'habitude, pour l'organisation. Bonne vie à vous, bon destin démocratique pour les uns et les autres et merci d'avoir œuvré pour les Lommois et les Lommoises.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Très belle soirée !

Mme GOURDIN (hors micro).- Monsieur le Maire, je vous remercie de m'avoir permis d'être au Conseil municipal. J'ai fait trois Conseils municipaux, j'en suis ravie ; 18 ans, c'est quand même pas mal, mais trois élections de Maire, il faut le faire, c'est-à-dire Monsieur DURAND, Monsieur VICOT et vous-même.

M. LE MAIRE.- Jamais trois sans quatre.

Mme GOURDIN (hors micro).- C'est dans les annales ! *(Applaudissements)*

M. LE MAIRE.- Merci, Mauricette.

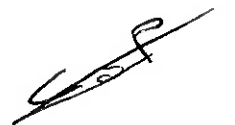
(La séance est levée à 20 heures 15.)



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme

Conseiller Départemental du Nord


Capucine
Pierrard



Publié le 30 AVR. 2026

